



Résidence chorégraphique au Pays basque

ESPAGNE ◀ ▶ QUÉBEC

Depuis 2017, le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil), DANTZAZ, Centre international de création chorégraphique (DANTZAZ), TABAKALERA, Centre international de culture contemporaine (TABAKALERA), GIPUZKOAKO FORU ALDUNDIA, la Direction de la Culture de la Province autonome de Gipuzkoako (GFA), l'Ettxepare Basque Institute et l'École de danse contemporaine de Montréal (EDCM), ont mis en place un programme de résidences chorégraphiques au Québec et au Pays basque.

La résidence est composée d'un séjour de recherche et d'exploration d'un mois au centre culturel TABAKALERA, à Donostia-San Sebastian, et d'un séjour de création-production d'un mois au centre DANTZAZ, à Errentéria. En contrepartie, un chorégraphe basque est accueilli au Québec par l'École de danse contemporaine de Montréal et travaille à la réalisation d'une œuvre chorégraphique avec les étudiants de niveau professionnel (formation supérieure).

DISCIPLINES CONCERNÉES

- Danse contemporaine

DURÉE DU SÉJOUR

2 mois, mi-janvier à mi-mars

MONTANT DE LA BOURSE OFFERTE PAR LE CONSEIL

6 000 \$

Pour couvrir les frais de déplacement, de subsistance et d'assurances. Le logement est offert gratuitement par les partenaires basques. De plus, DANTZAZ et l'EDCM versent un cachet au chorégraphe sélectionné, pour couvrir les droits de présentation et de reprise de l'œuvre produite. Ce montant fait l'objet d'une entente entre les parties.

Quelques artistes québécois ayant participé à cet échange

- John Gerena (2018)
- Louise Bédard (2019)

Cet échange est rendu possible grâce à la collaboration de TABAKALERA, DANTZAZ, GIPUZKOAKO FORU ALDUNDIA (le gouvernement de la Province autonome de Gipuzkoako), d'Ettxepare Basque Institut, de l'École de danse contemporaine de Montréal et du Bureau du Québec à Barcelone.

Partenaires



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

